



Structure

## Faire-valoir

### Un fermage de plus en plus présent dans les grandes structures

**En Alsace, sur 336 700 hectares de SAU, près des deux tiers des terres sont louées soit 210 000 hectares. Dans le Bas-Rhin, la part des exploitations louant des terres et la part de SAU louée sont plus importantes que dans le Haut-Rhin.**

Au sein des grandes exploitations, les éleveurs de bovins présentent la part de fermage la plus importante. De manière générale, les exploitations céréalières et de grandes cultures sont plus nombreuses à louer des terres mais leur part de SAU en location est moins importante, notamment dans le Haut-Rhin. Les zones d'élevage (Montagne vosgienne haut-rhinoise et sud de la bas-rhinoise, Plateau moyen du Jura et nord de la Région sous-vosgienne bas-rhinoise), de céréales et grandes cultures (Ried, Plaine du Rhin bas-rhinoise) présentent alors des parts de fermage important.

Le cas de la viticulture et des cultures pérennes est plus particulier. Le prix des terres est plus élevé dans le piémont et les structures plus petites. Ces exploitations possèdent une part plus importante de leurs terres.

#### Augmentation du fermage dans les grandes structures

Entre 2000 et 2010, le fermage a

augmenté notamment dans le Haut-Rhin. Les exploitations louent plus souvent des terres, par contre, la moyenne de terre louée par exploitation reste stable. Cette progression du fermage est plus sensible au sein des grandes structures, surtout dans le Haut-Rhin. En revanche, dans le Bas-Rhin, le fermage augmente dans toutes les exploitations. Ainsi, la location des terres progresse dans les formes sociétaires dont les dimensions économiques sont généralement plus importantes et reste stable pour les individuelles.

#### Un agrandissement par le biais de la location des terres

La dimension économique et la SAU des exploitations jouent un rôle dans le mode de faire-valoir : l'agrandissement passe par la location des terres et les grandes exploitations ont davantage recours au fermage que les petites. Il est alors plus courant chez les exploitants en sociétés et légèrement plus important

chez celles dirigées par des exploitants dits « exclusifs ». Cette logique d'agrandissement n'est pas forcément vérifiée au regard de l'âge du chef ou co-exploitant principal. En majorité, les jeunes ont plus recours à la location que les exploitants plus âgés. A ce titre, au cours de son activité, le responsable d'exploitation développe sa structure en acquérant des terres ou en les louant. Ainsi, les exploitations ayant pu s'agrandir l'ont fait préférentiellement par le fermage. La part des terres en location a progressé dans les exploitations d'élevage bovin et chez les polyculteurs-polyéleveurs. Ce qui conduit à une progression des locations sur le Plateau moyen du Jura, le Sundgau, dans une moindre mesure sur le Plateau lorrain nord, et dans la Montagne vosgienne bas-rhinoise. Par contre, dans les exploitations céréalières, notamment en plaine, l'augmentation du fermage est bien moins significative.

### Le fermage progresse ces dix dernières années

Département	2010				Évolution du nombre d'exploitations louant des terres (1) (en %)	Évolution des surfaces en location (1) (en %)	Évolution de la part en surface en location (1) (en %)
	Nombre d'exploitations avec des surfaces en fermage	Part des exploitations louant des terres (en %)	SAU en fermage (en ha)	Part de la SAU en fermage (en %)			
Bas-Rhin	4 955	76	129 089	65	15	7	7
Haut-Rhin	3 751	70	80 677	58	11	17	17
<b>Alsace</b>	<b>8 706</b>	<b>73</b>	<b>209 766</b>	<b>62</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

(1) Recensement agricole entre 2000 et 2010

#### Définitions et concepts spécifiques :

**Mode de faire valoir** : type de relation entre le(s) propriétaire(s) des terres et le responsable économique, financier de l'exploitation qui a la jouissance de ces terres.

**Fermage** : une superficie est en fermage si elle est exploitée par une personne physique ou morale autre que son propriétaire, si elle donne lieu à un paiement.

**Grand structure** : exploitation dont la dimension économique est supérieure à 100 000 € de Production Brute Standard.

**Mots clefs** : fermage, location, mode de faire valoir, propriétaire



Structure

Faire-valoir

### Des viticulteurs plus propriétaires que les autres exploitants

